



CONTRIBUTION DES CCI AUX ASSISES DE LA FISCALITE DES ENTREPRISES

Mars 2014

ETAT DE LA QUESTION

Contexte économique et législatif

La pression fiscale sur les entreprises françaises, aggravée par l'instabilité et la complexité de la norme, constitue un frein majeur à leur compétitivité et à leur développement ainsi qu'à l'attractivité du territoire français. Dans un contexte de crise économique pour notre pays et nos entreprises, il est crucial de donner des signes tangibles de confiance et un cap économique clair. L'urgence est d'autant plus grande que la France n'a pas repensé sa fiscalité dans un contexte de concurrence fiscale accrue avec ses partenaires de la zone euro.

Les Assises de la Fiscalité des entreprises ont été lancées officiellement le mercredi 29 janvier et se sont déroulées du 11 février au 24 mars. Quatre groupes de travail ont été mis en place et déclinés sous les thèmes suivants :

- la réforme de l'imposition des bénéficiaires ;
- la fiscalité sur les facteurs de production ;
- la réforme des impôts locaux ;
- les relations entre l'administration fiscale et les entreprises.

Les quatre groupes de travail ont ainsi rendu leurs premières conclusions après un mois et demi de discussion. Leurs réflexions ont donné lieu à des « relevés de conclusion » rédigés par les services de Bercy. C'est sur la base de ces documents très attendus, qui ont été présentés aux ministres de l'Economie et du Budget que s'appuiera le gouvernement pour décider des mesures à mettre en œuvre, dont quelques-unes seront intégrées au projet de loi de finances pour 2015.

LE POINT DE VUE DES CCI

Les CCI militent pour que, dans le cadre de cette remise à plat de la fiscalité des entreprises soient privilégiées les taxes sur le résultat, pour mieux prendre en compte la capacité contributive des entreprises, plutôt que celles affectant les facteurs de production, qui grèvent la compétitivité des entreprises françaises.

Dans un tel contexte, les CCI estiment :

- qu'à la suite des Assises de la Fiscalité des entreprises, une profonde réforme de l'imposition des bénéficiaires doit être menée ;
- qu'il est essentiel de parvenir à un alignement de la fiscalité française sur les bénéficiaires avec la moyenne de nos voisins européens ;
- que cette baisse du taux de l'IS doit s'accompagner de la suppression d'un nombre important de taxes dites à faible rendement ;
- et enfin que la remise à plat de la fiscalité
 - 1) ne peut se faire « à prélèvements constants »
 - 2) et devra tenir compte des études d'impact qu'il conviendra de réaliser.

PRINCIPALES PROPOSITIONS

1 — Une profonde réforme de l'imposition des bénéfices doit être menée

Les CCI demandent qu'à la suite des Assises de la Fiscalité des entreprises, une **profonde réforme de l'imposition des bénéfices** soit menée. En effet, alors que le taux nominal de l'IS est souvent le premier indicateur observé par les investisseurs étrangers, notre pays souffre d'un handicap majeur avec le taux nominal d'impôt sur les sociétés (IS) le plus élevé de l'Union européenne, que l'on prenne le taux normal de 33,33 % ou de 38 % pour celui applicable aux entreprises de plus de 250 millions d'euros de chiffre d'affaires, sans compter le taux de 41 % applicable aux bénéfices distribués avec la taxe de 3 % sur les dividendes. Ces taux se comparent à un taux de 30 % en Espagne et de moins de 25 % en Allemagne et au Royaume-Uni.

Comme la CCI Paris Ile-de-France le soulignait déjà dans le cadre de son Observatoire Européen de la Fiscalité des entreprises (OEFE), la France a le plus fort taux de prélèvements sur les entreprises de l'Union européenne avant la Suède (18,3 % du PIB en France contre 16,5 % pour la Suède).

Les CCI notent, par ailleurs, que remettant en cause certaines idées préconçues, une étude menée par la Direction générale du Trésor, et présentée durant les Assises, démontre que la faiblesse du rendement de l'IS en France (2,3 % du PIB contre 2,8 % en Allemagne et 2,9 % au Royaume-Uni) est davantage due à une insuffisante rentabilité des entreprises qu'à une assiette étroite et « mitée ». Ainsi, l'excédent net d'exploitation (ENE) ne représenterait en France que 13 % de la valeur ajoutée, contre 20 % au Royaume-Uni et 25 % en Allemagne.

2 — Le taux de l'impôt sur les sociétés doit être ramené à un niveau proche de la moyenne européenne

Les CCI demandent d'**abaisser à 25 % le taux de l'impôt sur les sociétés** afin de l'harmoniser avec celui de nos principaux partenaires économiques européens. Cette baisse de taux ne doit s'accompagner d'aucune mesure d'élargissement de l'assiette, cette dernière ayant été élargie à plusieurs reprises ces dernières années.

Les CCI considèrent, en effet, que cette baisse du taux de l'IS favorisera une meilleure attractivité du territoire vis-à-vis des investisseurs étrangers, ainsi qu'une relocalisation en France de la base fiscale des bénéfices imposables des entreprises françaises, générant un supplément de recettes de l'IS.

Cette proposition est en outre cohérente avec le soutien que la CCI Paris Ile-de-France a toujours apporté au projet d'assiette commune consolidée pour l'impôt sur les sociétés (ACCIS) (cf. *Prise de position CCIP « L'assiette commune consolidée de l'impôt sur les sociétés, réaction de la CCIP au projet de directive », novembre 2011*). Cette assiette commune apporterait plus de transparence fiscale entre les Etats membres et régulerait les effets de la concurrence fiscale, tout en augmentant l'attractivité de la France par une réforme allant dans le sens de l'abaissement du taux nominal de l'IS.

3 — La baisse du taux de l'impôt sur les sociétés doit s'accompagner de la suppression d'un nombre important de taxes dites à faible rendement

Les CCI demandent à ce que cette baisse du taux de l'IS s'accompagne de **la suppression d'un nombre important de taxes dites à faible rendement**. Une telle proposition aurait le double avantage, d'une part, de compenser, en partie, la baisse du taux de l'IS par l'augmentation de l'assiette taxable à l'IS et, d'autre part, d'engager une véritable simplification du paysage fiscal français.

La CCI Paris Ile-de-France rappelle qu'elle a proposé dès juin 2012, dans son rapport consacré aux multiples petites taxes pesant sur les entreprises, des pistes d'évolution dans un souci d'efficacité et de simplification (cf. *Rapport de Bruno Laubard, CCIP « 30 milliards de "petites taxes" sur les entreprises à rationaliser », 21 juin 2012*). Elle note avec satisfaction que l'Inspection Générale des Finances (IGF) y fait référence dans son rapport présenté dans le cadre des Assises et que ce sujet est désormais considéré comme majeur. L'IGF a ainsi recensé pas moins de 192 prélèvements divers, touchant une quinzaine de secteurs d'activité et rapportant chaque année au global 5,3 milliards d'euros. Parmi ces 192 taxes, 179 d'entre elles rapportent moins de 100 millions d'euros, tout affectataire confondu.

La suppression de ces « petites taxes » présenterait l'avantage considérable de supprimer corrélativement un nombre important d'obligations déclaratives et administratives pour les entreprises, de même que de réduire les coûts de fonctionnement pour l'administration, allant ainsi dans le sens d'une rationalisation. A titre d'exemple, l'une des pistes pourrait être de regrouper certaines taxes portant sur des assiettes fiscales voisines, en unifiant leur déclaration et leur paiement, diminuant ainsi le coût de gestion de ces petites taxes.

4 — La remise à plat de la fiscalité des entreprises doit pouvoir être menée à l'appui d'études d'impact

Les CCI réfutent le raisonnement à prélèvements constants, qui avait présidé aux travaux des Assises. Des scénarii différents pourraient être envisagés mais dépendront du montant final de l'enveloppe budgétaire. C'est pour cette raison que les CCI demandent que cette **remise à plat** soit **accompagnée d'études d'impact** afin de prendre en compte de manière optimale les secteurs d'activité et les tailles d'entreprise concernés.

En conclusion, elles insistent sur le fait que la réforme de l'IS doit pouvoir **ramener le taux de marge des entreprises à son niveau d'avant la crise économique** afin de restaurer la pleine compétitivité des entreprises françaises.

Chambre de commerce et d'industrie de région Paris Ile-de-France

27, avenue de Friedland

F - 75382 Paris Cedex 8

<http://www.etudes.cci-paris-idf.fr>

Contact expert

Département Fiscal

Delphine SIQUIER DELOT ☎ 01 55 65 71 45

dsiquier@cci-paris-idf.fr

Contact presse

Isabelle de Battisti : ☎ 01 55 65 70 65

idebattisti@cci-paris-idf.fr